Le tribunal administratif de Paris suspend l'expulsion de l'imam Hassan

Iquioussen



Article rédigé par Le Figaro, le 08 août 2022

Source [Le Figaro] : L'arrêté d'expulsion de l'homme de 57 ans était motivé par ses «propos haineux à l'égard de la France», selon Gérald Darmanin. Le ministre de l'Intérieur a annoncé faire appel de la décision.

Le tribunal administratif de Paris a suspendu vendredi l'expulsion vers le Maroc de l'imam du Nord <u>Hassan Iquioussen</u>, qui avait été ordonnée par le ministère de l'Intérieur, estimant qu'elle porterait une *«atteinte disproportionnée»* à sa *«vie privée et familiale»*.

Le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin a immédiatement annoncé son intention de faire appel de cette décision devant le Conseil d'Etat. Il avait annoncé la semaine dernière l'expulsion prochaine de ce prédicateur né en France mais de nationalité marocaine, accusé par les autorités françaises d'avoir tenu des propos antisémites, homophobes et «anti-femmes» lors de prêches ou de conférences, tenus il y a près de 20 ans pour certains.

Retrouver l'intégralité de l'article en cliquant ici

08/08/2022 04:00